

du 1er Décembre 1969

portant ouverture de crédits supplémentaires au Budget National d'Equipement et d'Investissement Gestion 1969 -

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la proclamation du 17 juillet approuvée par le référendum du 28 juillet 1968 ;
  - VU l'Ordonnance n°61/PR/MEF/DB. du 30 décembre 1968 portant Loi de Finances pour la gestion 1969 ;
  - VU l'Ordonnance n°6/PR/MFAE du 23 mars 1967 portant création de la Loterie Nationale ;
  - VU l'Ordonnance n°69-3/PR/MEF/DB. du 13 février 1969 relative au Budget National d'Equipement et d'Investissement Gestion 1969 ;
  - VU l'Ordonnance n°69-25/PR/MEF/DB du 19 juillet 1969 portant ouverture de crédits supplémentaires au Budget National d'Equipement et d'Investissement Gestion 1969 ;
  - VU le Décret n°230/PR du 31 juillet 1968 portant formation du Gouvernement ;
  - VU le Décret n°234/PR-SGG du 16 août 1968 déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
  - VU l'Ordonnance n° 69/38/PR-MEF-DB. du 1er Décembre 1969 autorisant le prélèvement sur les bénéfices réalisés par la Loterie Nationale ;
- SUR la proposition du Ministre de l'Economie et des Finances;  
Le Conseil des Ministres entendu ;

ORDONNE :

Article 1er.- Le Budget National d'Equipement et d'Investissement Gestion 1969 est complété et modifié comme suit :

A) - RECETTES

TI-TRE	CHAPI-TRE	ARTICLE	NOMENCLATURE BUDGETAIRE	PREVISION INITIALE	PLUS VALUES	NOUVELLES PREVISIONS
I	I	unique	Participation du Budget de Fonctionnement aux dépenses d'Investissement.	-	-	-
II	II		Versement des produits et taxes .....	-	-	-
III	III	I	Produits des Emprunts et avances .....	588 000.000	-	588 000 000
		2	Aides Extérieures .....	-	-	-
		3	Fonds de concours .....			
		4	Bénéfices de la Loterie Nationale .....	36 823 000	2 500 000	39 323 000
IV	IV	I	Recettes diverses .....	-	-	-
			TOTAL DES PREVISIONS DE RECETTES .....	624 823 000	2 500 000	627 323 000

B) - D E P E N S E S

CHAPITRE	ARTICLE	NOMENCLATURE BUDGETAIRE	DOTATION INITIALE	CREDITS SUPPLEMENTAIRE	NOUVELLE DOTATION
403	60	Construction d'une Maternité-Dispensaire à OUESSE d'une Pharmacie Populaire à BANTE, d'une Maternité à TCHETTI et deux Dispensaires à DOUME, GOBADA .....	2 000 000	2 500 000	4 500 000
TOTAL DES CREDITS DE PAYEMENT .....			624 823 000	2 500 000	627 323 000

Article 2.- La présente ordonnance sera exécutée comme Loi de l'Etat./.-

Fait à COTONOU, le 1er Décembre 1969

par le Président de la République  
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Economie et des  
Finances,

  
Emile-Derlin ZINSOU

Stanislas-Yédomon KPOGNON

Ampliatiions:

PR 4 - SGG 4 - Ministères 9 - MEF 4 -  
DB 10 - DC 2 - CF 2 - Trésor 4 - IAA 1 -  
PH 1 - Gde.Chanc2 - Dtion Stat 2 -  
Dtion SP 2 - Médecin Savalou 1 - CS 6 -  
SGM 10 - S/P.Savalou 1 - Préfet Zou 1 -  
DE 8 - JORD 1 - DCCT 1 - DGAJL 2 -  
SGPR 5 - DEP 2 - DN 1 - IAA 1 - CES 5 -  
JORD 1 -